

se rendront au parc national une fois qu'il sera approuvé et terminé, qu'ils voyageront et parleront ensemble et, par conséquent, qu'ils apprendront à se connaître.

Le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) est un grand admirateur de sir John A. Macdonald. J'ai aussi beaucoup lu à son sujet. Sa grande flexibilité l'a rendu très précieux au Canada dans les premiers jours de son histoire. Il suffit de se rappeler son fameux discours qu'il prononça à Charlottetown en 1864, où il disait—je ne citerai pas exactement ses mots—que si vous et moi pouvions nous réunir de temps en temps et reparler de certaines choses, nous découvririons que chacun de nous est animé d'un esprit bienveillant. Nous voulons que les gens de toutes les parties du Québec et de tous les groupes ethniques viennent visiter ce parc national interprovincial pour y partager des intérêts communs. Nous voulons qu'ils se rencontrent dans les restaurants et les centres récréatifs qui entoureront le parc national et qu'ils apprennent à se connaître.

Cela fera beaucoup plus pour l'unité du pays que les confrontations politiques, les révoltes et les désordres que nous avons connus récemment. Il nous faut prendre des mesures positives dans ce but. C'est à cela que je pensais lorsque j'ai présenté deux bills d'initiative privée pour la première lecture à la Chambre, il y a quelques jours. Il a été plutôt intéressant d'entendre les commentaires qui ont suivi la présentation de ces bills. D'abord, je suis dégoûté de voir la façon dont on traite les symboles de divers pays et tout particulièrement les drapeaux qui en sont les emblèmes. Dans ces bills, je recommande et je le recommanderai toujours dans n'importe quel programme que le fait de déchirer, de brûler ou de profaner le drapeau canadien ou celui des provinces soit tenu pour un délit criminel; il devrait en être de même des drapeaux des pays étrangers légitimement représentés au Canada.

J'aimerais répéter une anecdote relatée par la Presse canadienne. Je veux parler d'un article paru dans le *Globe and Mail* du 2 mai qui se lit ainsi:

• (1720)

D'après deux bills d'initiative parlementaire présentés hier aux Communes, il serait illégal de mutiler le drapeau officiel du Canada et même la bannière étoilée des États-Unis ou le drapeau rouge de la Chine.

Les bills, présentés par Leonard Hopkins, député libéral de Renfrew-Nord, reconnaissent coupable d'une infraction quiconque profane le drapeau du Canada, un drapeau provincial ou le drapeau d'un gouvernement étranger «légalement représenté au Canada».

La loi déclare «coupable d'une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité, quiconque détruit, abîme, mutilé, lacère, salit, profane ou discrédite le drapeau canadien ou un drapeau provincial (ou le drapeau étranger prescrit)».

Monsieur l'Orateur, j'espère que ces dispositions deviendront lois. Il y a une anecdote intéressante à ce sujet. Vous savez que nos stations de radio ont les fameuses tribunes téléphoniques. Il est étonnant d'entendre les remarques intelligentes faites au cours de certaines de ces émissions. Sauf erreur, un intéressant commentateur d'une station radiophonique de Kingston a ouvert un grand débat en s'interrogeant sur ce bonhomme qui s'affaire à protéger les drapeaux communistes. Pourquoi fait-il tout cela? Apparemment, j'ai fait l'objet d'un ardent débat dans toute la région de Kingston. Monsieur l'Orateur, j'apprécie une telle publicité. Certains hommes politiques prétendent que la publicité est avantageuse, qu'elle soit favorable ou défavorable. Je ne suis pas tout à fait d'accord sur la deuxième partie, mais quoi qu'il en soit, j'aurai ainsi la possibilité de revenir parler à la station de Kingston, dans

une région où je suis un peu connu, étant diplômé de l'Université Queen's, l'une des belles institutions anciennes du pays. Je serai très heureux de rencontrer cet intelligent commentateur. Ayant enseigné pendant 12 ans et demi et fait toutes les classes, de la première à la 13^e, je ne sais pas au juste dans quelle catégorie entre ce commentateur. Mais il sera intéressant pour moi, lorsque je serai sur place, de mettre les choses au point et je citerai mes bills avec grand plaisir.

En toute sincérité, monsieur l'Orateur, j'aimerais que la Chambre, et surtout les premiers bancs de mon propre parti, apportent tout l'appui possible au parc national interprovincial que nous essayons de créer entre Timiskaming et le magnifique district de Nipissing. C'est une partie de la région que représentait le député de Nipissing (M. Legault) avant qu'il me fasse ce splendide cadeau! Tant que j'y suis, et à titre personnel, j'aimerais dire que ce fut un grand plaisir que d'avoir un collègue aussi coopératif et aimable au nord de ma circonscription. Il quittera le Parlement à la fin de cette session et je lui souhaite de réussir dans tout ce qu'il entreprendra par la suite.

Des voix: Bravo!

M. Hopkins: La rivière Outaouais passera au beau milieu de notre projet de parc national. Je suis certain que le député de Pontiac (M. Lefebvre) conviendra avec moi, après s'être familiarisé avec la question ces derniers jours, que selon les statistiques 3 p. 100 du bois de flottage ayant emprunté l'Outaouais et ses affluents depuis 125 ans reposent toujours au fond de l'Outaouais. Les statistiques indiquent également qu'une moyenne de 5 p. 100 du bois de flottage auquel des entreprises forestières ont fait emprunter ces cours d'eau ces dix dernières années se trouvent au fond de l'Outaouais. J'ai été contacté par des groupes s'intéressant au nettoyage de l'Outaouais. L'été dernier, un projet pilote a été lancé et un de ces groupes forma une société. Il a retiré de la rivière deux ou trois mille billes dont certaines avaient 50 ans et les a empilées sur les berges.

Peu de temps après, ces billes ont été transportées vers une scierie et les bois et sous-produits qu'on en tira étaient d'excellente qualité et parfaitement vendables. On a offert à ce groupe, gratuitement, toutes les billes reposant dans l'Outaouais et appartenant aux entreprises qui, depuis des années, utilisent l'Outaouais et ses affluents pour le transport de leur bois. Ce groupe s'appelle maintenant l'Upper Ottawa Improvement Company et se compose de toutes les entreprises ayant utilisé l'Outaouais pour transporter leurs billes. Monsieur l'Orateur, il faut savoir gré au gouvernement ontarien d'avoir supprimé les droits qui seraient normalement perçus sur le bois au moment de la livraison de ces billes. La société Upper Ottawa Improvement, qui englobe toutes ces autres sociétés, est disposée à faire don de toutes ces billes de bois depuis Ottawa jusqu'au lac Timiskaming. Elle est en mesure d'entreprendre ce travail qui occuperait 200 personnes. Elle alimenterait ainsi les scieries des deux rives québécoise et ontarienne du fleuve et créerait de l'emploi. Les travailleurs spécialisés sont nombreux puisque ce genre d'emploi est traditionnel dans la vallée de l'Outaouais. Cependant, il en coûte plus de \$4 pour haler une bille à terre.